



NAO 2024  
Procès-Verbal de Désaccord

Conclu entre :

L'association RESEAU APA 71 n° SIRET 91452558900018, dont le siège social est situé 48 Rue des Oiseaux 71300 Montceau-Les-Mines, représentée par Mr Lionel DASSETTO agissant en qualité de Directeur Territorial de RESEAU APA 71

Les associations du Réseau Au plus près 71, Associations Loi 1901, composées de :

- AU + PRES 71 - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - RESIDENCE ARC RESIDENCE - Promenade des Frères 71700 TOURNUS
- RESEAU APA 71 - BLANZY DEP SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - BLANZY EV SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - CHAGNY DEP SAAD - 14 Avenue du Général de Gaulle 71150 CHAGNY
- RESEAU APA 71 - CHAGNY EV SAAD - 14 Avenue du Général de Gaulle 71150 CHAGNY
- RESEAU APA 71 - CHALON OUEST SAAD - 1 rue Dewet - Tour vision 4ème étage - 71100 CHALON SUR SAONE
- RESEAU APA 71 - CHALON EST SAAD - 1 rue Dewet - Tour vision 4ème étage - 71100 CHALON SUR SAONE
- RESEAU APA 71 - CIRY SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LE\$ MINES
- RESEAU APA 71 - CREUSOT DEP SAAD - Maison de santé 3B rue Louis Blériot 71200 LE CREUSOT
- RESEAU APA 71 - CREUSOT HANDICAP SAAD - Maison de santé 3B rue Louis Blériot 71200 LE CREUSOT
- RESEAU APA 71 - CREUSOT EV SAAD - Maison de santé 3B rue Louis Blériot 71200 LE CREUSOT
- RESEAU APA 71 - DIGOIN DEP SAAD - 33 rue Nationale 71160 DIGOIN
- RESEAU APA 71 - DIGOIN EV 1 SAAD - 33 rue Nationale 71160 DIGOIN
- RESEAU APA 71 - DIGOIN EV 2 SAAD - 33 rue Nationale 71160 DIGOIN

**RESEAU APA 71**

48 rue des Oiseaux – 71300 MONTCEAU-LES-MINES  
APE : 8810A – SIRET 914 525 589 00018 – Tél : 03 85 67 78 45

**amaelles.org**

**créons ensemble des jours heureux**



- RESEAU APA 71 - EPINAC SAAD - Maison de santé du Val d'Arroux - 10 rue Edenkobben - 71190 ETANG SUR ARROUX
- RESEAU APA 71 - ESA MNE SSIAD ESA MNE - 13 Rue de Verdun 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - ETANG SAAD - Maison de santé du Val d'Arroux - 10 rue Edenkobben - 71190 ETANG SUR ARROUX
- RESEAU APA 71 - GENOUILLY SAAD - Maison de santé 38 rue Louis Blériot 71200 LE CREUSOT
- RESEAU APA 71 - GUEUGNON DEP SAAD - 25 bis Rue Jean Jaurès 71130 GUEUGNON
- RESEAU APA 71 - GUEUGNON EV SAAD - 25 bis Rue Jean Jaurès 71130 GUEUGNON
- RESEAU APA 71 - MACON NORD CENTRE DEP SAAD - 211 Rue Kennedy - 4ème étage - 71000 MACON
- RESEAU APA 71 - MACON NORD CENTRE EV SAAD - 211 Rue Kennedy - 4ème étage - 71000 MACON
- RESEAU APA 71 - MACON SUD OUEST DEP SAAD - 211 Rue Kennedy - 4ème étage - 71000 MACON
- RESEAU APA 71 - MACON SUD OUEST EV SAAD - 211 Rue Kennedy - 4ème étage - 71000 MACON
- RESEAU APA 71 - MONTCEAU DEP SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - MONTCEAU EV - SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - MONTCHANIN SAAD - 5 Allée du Clos de la Poste 71210 MONTCHANIN
- RESEAU APA 71 - PALINGES SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - PORTAGE DE REPAS PORTAGE - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - RESIDENCE RHM RESIDENCE - 13 Rue de Verdun 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - ADM SAAD EST SAAD - 211 Rue Kennedy - 4ème étage - 71000 MACON
- RESEAU APA 71 - ADM SAAD OUEST SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - SANVIGNES SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - SENNECEY SAAD - 32 A rue des Muriers 71240 SENNECEY LE GRAND

#### RESEAU APA 71

48 rue des Oiseaux - 71300 MONTCEAU-LES-MINES  
APE : 8810A - SIRET 914 525 589 00018 - Tél : 03 85 67 78 45

amaelles.org

créons  
*ensemble*  
des jours  
heureux





- RESEAU APA 71 - SENNECEY BRESSE SAAD - 32 A rue des Muriers 71240 SENNECEY LE GRAND
- RESEAU APA 71 - SSIAD EST SSIAD - 211 Rue Kennedy - 4ème étage - 71000 MACON
- RESEAU APA 71 - SSIAD OUEST SSIAD - 13 Rue de Verdun 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - ST VALLIER DEP SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - ST VALLIER EV SAAD - 48 Rue des Oiseaux 71300 MONTCEAU LES MINES
- RESEAU APA 71 - TOURNUS OUEST SAAD - Promenade des Frères 71700 TOURNUS
- RESEAU APA 71 - TOURNUS CENTRE - Promenade des Frères 71700 TOURNUS
- RESEAU APA 71 - TOURNUS EST SAAD - Promenade des Frères 71700 TOURNUS
- RESEAU APA - CLUNY - Rue des Ravattes - 71250 CLUNY

D'une part,

et :

L'organisation syndicale ci-dessous désignée, prise en la personne de leur déléguée syndicale :

- Le syndicat CGT, représenté par Mme Dominique JUSSEAU-NAVOIZAT

#### *Préambule*

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu en septembre/octobre sur la base des revendications de la délégation syndicale C.G.T, qui ont abouti à la signature d'accords sur des thèmes précis.

D'autres revendications n'ont pas abouti et font l'objet de ce procès-verbal :

1 - Paiement de l'astreinte à + 15 % de la valeur du point

Nous appliquons strictement les dispositions conventionnelles.

2 - Jours de carence maladie : prise en charge

7 ans : 1 fois par an 2 jours

10 ans : 1 fois par an 3 jours

15 ans : 2 fois par an 3 jours

20 ans : 3 fois par an 3 jours

Un effort a déjà été réalisé l'an dernier et il favorise l'absentéisme qui est déjà proche des 13 % encore cette année.

**RESEAU APA 71**

48 rue des Oiseaux – 71300 MONTCEAU-LES-MINES  
APE : 8810A – SIRET 914 525 589 00018 – Tél : 03 85 67 78 45

**amaelles.org**

**créons ensemble des jours heureux**



3 - Heure d'organisation 12 h par an

Ce sont des négociations nationales au niveau de la branche – application stricte de la convention collective.

4 - Journée solidarité : participation à 100 % par l'employeur

L'employeur participe déjà au financement de la journée solidarité par le biais de la contribution versée à l'Urssaf à hauteur de 0.30 % de la masse salariale brute.

5 - Prime d'intéressement

Non

6 - Canicule : prévoir des repos compensateurs en fonction du nombre d'heures faites

Non

7 - Accident du travail : prise en charge de la franchise par la direction

Non

8 - Report du jour de repos week-end s'il tombe un jour férié

Pas de décalage, ce sont les aléas du calendrier.

9 - Si le jour férié est travaillé, mettre un repos

Du fait de la continuité de service les jours fériés sont des jours travaillés. Les heures travaillées sont majorées et comptabilisées dans la modulation.

10 - L'association assurera la prise en charge de la mutuelle jusqu'à la fin du mois entamé

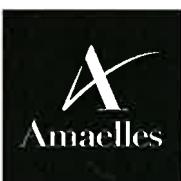
Le contrat mutuel est négocié au niveau du groupe. Ce sont les dispositions appliquées dans le cadre du contrat.

11 - Ne pas perdre l'ancienneté en cas de maladie

Non – il y a déjà la nouvelle disposition de la loi sur les CP acquis pendant la maladie.

12 - Participer au prix d'achat des drapeaux et des chasubles CGT pour que le nom Amaelles apparaisse

Non



#### 13 – Prime Ségur pour les AS

Pas de prime Ségur étendu à BAD – une compensation de la prime Ségur est en place depuis 06/2024 (prime sur objectif).

#### 14 – Prime de risques :

- Pour les salariés qui interviennent au centre pénitencier – les former en amont et ne pas être seul pour intervenir

Non – le dispositif n'est plus en place

- Pour les salariés en milieu contagieux

Non

#### 15 – Primes diverses :

- 50 € net tous les 3 mois pour le personnel sans absences

Non

- 50 € net tous les 3 mois pour le personnel qui dépanne en dernière minute au minimum 3 fois dans le mois

Non

#### 16 – Congés payés sur année civile

Pas dans l'immédiat mais objectif d'harmonisation au sein de l'ensemble du Réseau – la demande est notée et sera étudiée en temps voulu.

#### 17 – Augmentation des salaires de 4 %

Non – Nous appliquons strictement les dispositions conventionnelles.

#### 18 – Augmentation des salaires à chaque fois que le SMIC augmente pour toutes les autres catégories

Non – Nous appliquons strictement les dispositions conventionnelles.

#### 19 – Prime de 13ème mois

Non

#### 20 – Equipe autonome : augmentation de salaire pour les heures passées à gérer l'organisation et faire les plannings

Les salariés ont fait le choix d'intégrer avec connaissance du principe de fonctionnement.



21 - Recharge téléphone : mise en place d'une prime pour l'électricité consommée  
Non

22 - Prise en charge des kilomètres domicile / bureau pour le personnel administratif.  
Non – possibilité de déduire les frais kilométriques des impôts.

23 - Secteur d'intervention : si non respecté possibilité de la prime au pied levé.  
Non

24 - Vélo électrique : mise en place d'un remboursement pour l'électricité consommée lors de la recharge de la batterie.

Non

25 - Prise en charge du repas de midi si le salarié change de secteur d'intervention.  
Non - Il y a déjà une indemnisation via le remboursement des kilomètres payés comme un retour au domicile.

26 - Augmentation des budgets CSE :

De 0.20 à 0.30 pour le budget de fonctionnement  
De 0.50 à 0.60 pour le budget œuvres sociales  
Non - application des taux légaux en vigueur

27 – Passage du temps de pause de 30 minutes à 1 heure  
Non – application stricte de la convention collective

28 - Congé ancienneté :

- A partir de 25 ans d'ancienneté : 6 jours
- A partir de 30 ans d'ancienneté : 7 jours

Non – application stricte de la convention collective

Un exemplaire du présent avenant sera déposé :

- Auprès de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) via la plateforme [www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr](http://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr)
- Au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion.



En outre, un exemplaire sera établi pour chaque partie.

Enfin, en application des articles R.2262-1 et suivants du Code du travail, il sera transmis aux représentants du personnel et mention de cet accord sera faite par tout moyen aux salariés.

Fait à Montceau, le 5 décembre 2024

Pour l'association,

Mr Lionel DASSETTO  
Directeur Territorial

Pour l'organisation syndicale représentative,  
Mme Dominique JUSSEAU-NAVOIZAT